

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

PRÊTS À LA SOCIÉTÉ
CONCESSIONNAIRE DE LA
LIAISON EXPRESS ENTRE
PARIS ET L'AÉROPORT
PARIS-CHARLES DE
GAULLE



PROGRAMME 869

**PRÊTS À LA SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DE LA LIAISON EXPRESS ENTRE PARIS
ET L'AÉROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE**

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marc PAPINUTTI

Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le projet « CDG Express » vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle qui a accueilli en 2020 plus de 22 millions de voyageurs (76 millions en 2019). Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables comme Londres, Hong Kong, Shanghai, Tokyo ou encore Oslo, Stockholm, Rome, Paris-CDG ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire express, dédiée et directe avec la ville centre, qui réponde spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Cette liaison reliera donc Paris et son principal aéroport en 20 minutes à raison d'un train toutes les 15 minutes, entre 5 heures du matin et minuit, 7 jours sur 7. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy à l'horizon 2026, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

L'article L. 2111-3 du code des transports confie la réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux à une société détenue majoritairement par SNCF Réseau et le Groupe Aéroports de Paris auxquels la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) s'adjoit pour une participation minoritaire. Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'Etat et la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express. La durée de la concession est de 50 ans à partir de la mise en service.

L'exploitation de la ligne a été confiée par l'État à une entreprise ferroviaire au terme d'une procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L. 2111-3-1 du code du transport. La société Hello Paris, groupement associant Keolis et RATP Dév, et l'Etat ont signé le Contrat Service Public pour l'exploitation de la ligne CDG Express le 18 juillet 2019. En plus de l'exploitation commerciale et de la collecte des recettes, cette entreprise assure notamment les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant (entretien et renouvellement).

La mise en service initialement prévue fin 2023 a été reportée à la fin de l'année 2025, afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires concernées en mutualisant les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période.

Les coûts d'investissement, correspondant au coût de construction de l'infrastructure, sont de 1,7 Md€ (conditions économiques de 2014) soit 1,9 Md€ en euros courants incluant des provisions pour aléas qui tiennent compte notamment des conditions de réalisation des travaux, auxquels s'ajoutent 0,3 Md€ de frais financiers et de gestion de la société. Une part substantielle des investissements, d'environ 530 M€, contribuera directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, le transilien K et les TER Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.

Le besoin de financement, de 2,2 Md€, est couvert :

- d'une part par les apports en fonds propres des actionnaires de la société projet, à hauteur de 0,4 Md€. En phase de construction, ces fonds propres seront préfinancés par un crédit-relais fonds propres (cf. infra) ;
- d'autre part par un emprunt pour un montant de 1,8 Md€, objet du présent programme.

En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements à la société de projet de péages par l'exploitant ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure (qui tirera lui-même ses recettes des ventes de billets),
- les versements de SNCF Réseau à la société de projet, répartissant les péages sur les voies dont SNCF Réseau est gestionnaire d'infrastructure, pour tenir compte des investissements initiaux financés par le concessionnaire.

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | BILAN STRATÉGIQUE

- les produits de la taxe aéroportuaire instaurée par l'article 117 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 modifiée par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019. Cette taxe s'applique aux passagers de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,40 €/passager. Sa mise en place est prévue au 1er avril 2026.

Les conséquences de la crise sanitaire tant sur la construction de l'infrastructure (coûts et délais) que sur les perspectives de recettes à la mise en service, dépendantes du trafic aérien, sont en cours d'instruction et feront l'objet de travaux complémentaires au cours de l'année 2021.

Enfin, le tribunal administratif de Montreuil a annulé partiellement, le 9 novembre 2020, l'autorisation environnementale du projet CDG Express en tant qu'elle permet de déroger à l'interdiction de porter atteinte à des espèces protégées.

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 869

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>			
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0	0
		0	
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+100 000 000	+100 000 000	
Total des AE ouvertes	100 000 000	100 000 000	
Total des AE consommées	0	0	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>			
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	450 000 000	450 000 000	450 000 000
	326 231 410	326 231 410	
Total des CP prévus en LFI	450 000 000	450 000 000	450 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-66 800 000	-66 800 000	
Total des CP ouverts	383 200 000	383 200 000	
Total des CP consommés	326 231 410	326 231 410	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>			
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et		0	0

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 869

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	0		0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	275 000 000 251 225 160	275 000 000	275 000 000 251 225 160
Total des CP prévus en LFI	275 000 000	275 000 000	275 000 000
Total des CP consommés	251 225 160		251 225 160

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	251 225 160	450 000 000	326 231 410
Prêts et avances	0	0	0	251 225 160	450 000 000	326 231 410
Total hors FdC et AdP		0			450 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+100 000 000			-66 800 000	
Total*	0	100 000 000	0	251 225 160	383 200 000	326 231 410

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		100 000 000						
Total		100 000 000						

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020								66 800 000
Total								66 800 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		100 000 000						66 800 000

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et
l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 869

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0 0		450 000 000 326 231 410	450 000 000 326 231 410
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	450 000 000	450 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+100 000 000	+100 000 000		-66 800 000	-66 800 000
Total des crédits ouverts	0	100 000 000	100 000 000	0	383 200 000	383 200 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	326 231 410	326 231 410
Crédits ouverts - crédits consommés		+100 000 000	+100 000 000		+56 968 590	+56 968 590

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	450 000 000	450 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	450 000 000	450 000 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 100 000 000	CP ouverts en 2020 * (P1) 383 200 000
AE engagées en 2020 (E2) 0	CP consommés en 2020 (P2) 326 231 410
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020</i> (P3 = P2 - P4) 326 231 410
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 100 000 000	<i>dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020</i> (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 448 774 840					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 448 774 840	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 326 231 410	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 1 122 543 430	
AE engagées en 2020 (E2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 122 543 430	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 440 000 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 682 543 430

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0 0		450 000 000 326 231 410	450 000 000 326 231 410

Au cours de l'année 2020, les crédits de paiement du programme 869 ont été consommés à hauteur de 326,2 M€ sur les 450 M€ disponibles. Ces sommes, complétées par les remboursements de TVA, ont financé 483 M€ du coût du projet en 2020. A fin 2020, le coût du projet payé par le concessionnaire s'élève à 1,15 Md€ sur un total programmé de 1,9 Md€ (cf. *supra*).

Conformément aux dispositions du contrat de crédit (du 20 décembre 2018), la consommation de ces crédits s'effectue sur une base mensuelle. Elle repose sur des demandes de tirages de la part de la société concessionnaire dont la conformité au contrat de crédit est analysée, d'une part, par un organisme technique indépendant qui approuve la réalité de l'avancement des travaux et des engagements des constructeurs, d'autre part, par un organisme extérieur qui vérifie la conformité des documents d'appel de fonds.

La LFR 2019 a ouvert 100 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles sur le programme 869. Cette augmentation doit permettre de couvrir la signature de l'avenant tirant les conséquences de la décision de l'État de reporter la mise en service de l'infrastructure au 1er décembre 2025 (au lieu du 1er janvier 2024 dans le contrat de concession signé en février 2019). Le projet d'avenant est toujours en cours de discussion entre l'État et le concessionnaire et devrait être signé en 2021. En conséquence, ces autorisations d'engagement ont été reportées en 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			450 000 000	326 231 410
Prêts et avances			450 000 000	326 231 410
Total			450 000 000	326 231 410